



Le PSC et la Conférence de Rio
Réflexions internes du Parti Social
Chrétien à l'approche du Sommet

Entre le 3 et le 14 juin 1992, s'est tenu à Rio de Janeiro la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), aussi connue sous le nom de Sommet « planète Terre » ou Conférence de Rio. Celle-ci, organisée à l'occasion du vingtième anniversaire de la première Conférence sur l'environnement humain en 1972 à Stockholm, a rassemblé des dirigeants politiques, diplomates, scientifiques, représentants des médias et des organisations non gouvernementales de 179 pays dans l'intention de réconcilier l'impact des activités socio-économiques et l'environnement.¹

Conscients de la nature globale et interdépendante de la planète, les États réunis à l'occasion du sommet ont fixé les fondements d'un développement durable et ratifié une série de principes sur les orientations futures en matière de développement. Ceux-ci reconnaissent les droits des peuples au développement et soulignent leurs responsabilités vis-à-vis de la sauvegarde de l'environnement. La déclaration soutient que le progrès économique à long terme est indissociable de la protection de l'environnement et qu'il nécessite un partenariat constant entre les gouvernements, les peuples et les secteurs essentiels des communautés humaines. Elle stipule également que les pays devront établir des accords visant à assurer la protection de l'environnement mondial dans le processus de développement.² Le sommet de Rio a été marqué par la mise sur pied

et l'adoption de plusieurs textes environnementaux pionniers parmi lesquels « la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement » (texte de vingt-sept principes clarifiant la notion de développement durable), « le Programme Action 21 » (programme d'action pour mettre en œuvre le développement durable au niveau des pays) et « la Convention sur le Climat » (affirmation de la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre qui aboutira à la signature du protocole de Kyoto en 1997).³

Durant les mois précédant la Conférence de Rio, le Parti Social Chrétien va mener une large réflexion interne afin d'étudier les mesures en matière de changements climatiques que le Parti entend défendre en Belgique et sur la scène européenne, dans le respect des principes adoptés lors du Sommet. Pour ce faire, deux commissions internes au PSC vont plancher sur un catalogue de propositions soumises au Comité directeur du Parti : la commission « Coopération au développement », sous l'égide du Secrétaire Général aux Relations Internationales Léon Saur, et la commission « Environnement » du Centre d'Etudes, Politiques, Economiques et Sociales (CEPESS). Outre Léon Saur, une autre personnalité sociale chrétienne sera particulièrement active au sein de ces commissions : le député et futur Ministre de la Défense Jean-Pol Poncelet. Ce dernier, responsable de la cellule « Environnement » du PSC et membre du Comité directeur, avait déjà été char-

¹ <https://www.un.org/fr/conferences/environnement/rio1992>

² <https://www.novethic.fr/lexique/detail/sommet-de-rio.html>

³ *Ibid.*

gé de la synthèse des travaux du Congrès du PSC consacré à l'avenir de la planète, organisé en décembre 1989, et de définir les orientations écologiques du Parti. Il convient de préciser que la question environnementale faisait déjà, depuis plusieurs années, l'objet de nombreuses réflexions au sein du PSC. Ainsi, la commission « Environnement » du CEPSS fut instituée en juillet 1979 et plusieurs congrès du PSC dans les années 1980 et 1990 se penchèrent sur la problématique environnementale et définirent les positions du Parti en la matière. On peut notamment penser au congrès PSC de Louvain-la-Neuve en 1982 (« Construi-

sons l'avenir), à celui de Liège en 1987 (« Une politique de l'environnement de la commune à l'Europe ») ou encore au congrès-débat organisé par le PSC à Louvain-la-Neuve en 1989 (« Objectif Terre : Économie-Écologie : quel équilibre ? »).

Les travaux des deux commissions internes au PSC s'étendirent principalement d'octobre 1991 à mai 1992. Au terme des débats, six positions à défendre par le Parti Social Chrétien furent développées dans une note conclusive du CEPSS présentée par Jean-Pol Poncelet lors de deux réunions du Comité directeur du PSC les 4 et 25 mai 1992 :

1. Au niveau de l'objectif à soutenir

Dans le cadre du développement durable, le Parti souligne l'importance de poursuivre l'objectif d'un climat « soutenable ». Dans ce sens, la note stipule que le gouvernement Dehaene I doit au minimum respecter l'objectif qu'il s'est fixé, à savoir la réduction de 5% des émissions de CO₂ entre 1990 et 2000, tout en admettant que les mesures concrètes à mettre en œuvre à cette fin reste à déterminer. Sur ce plan, Jean-Pol Poncelet avait clairement souligné l'urgence d'une baisse significative des émissions de CO₂ à l'occasion de la réunion de la commission « Coopération

au développement » du 23 octobre 1991 : « La consommation de CO₂ a augmenté de 25% depuis 1800 [...] Tout cela est le résultat de l'activité humaine. Il y a une certitude que les émissions actuelles provoqueront une aggravation de la concentration dans le courant du siècle prochain. Sans changement important, les modèles actuels concluront à un réchauffement significatif du climat (+1-3°) [...] Pour les scientifiques, il faudrait réduire aujourd'hui nos émissions de 60% si l'on veut éviter à coup sûr une augmentation de la température ».

2. Au niveau de la cohérence nationale et internationale

La note souligne l'importance d'une coordination entre les différents niveaux de pouvoir compétents en matière d'environnement en Belgique afin d'avoir une position cohérente pour le pays. Sur ce plan, le PSC réclame notamment :

- La rapide mise sur pied d'une cellule permanente de coordination telle que prévue dans la déclaration gouvernementale du gouvernement Dehaene I ;
- L'intégration et l'amélioration du fonctionnement du groupe interministériel existant au niveau régional et national en insérant les mesures concrètes qui y sont prises par les fonctionnaires des différents départements en matière d'environnement dans une stratégie globale et en ouvrant le groupe à des représentants du monde scientifique.

3. Au niveau de la stratégie

Sur ce plan, la note stipule que l'intégralité des mesures concrètes à soutenir par le PSC ne pourront être arrêtées que lorsqu'il y aura un accord sur une stratégie globale, c'est à dire au moment de « L'après-Rio ». Cependant, sept fondements d'une stratégie de lutte contre le renforcement de l'effet de serre sont déjà avalisés :

- Le principe de précaution, par prévention des dégradations plutôt qu'adaptation aux dommages ;
- L'absence d'effets regrettables si l'évolution climatique s'avère plus favorables que les prévisions actuelles ;
- La préparation collective à des réductions d'émission plus importantes si l'évolution climatique s'avère plus inquiétante que les prévisions actuelles ;
- Un recours possible à tous les instruments démocratiques à la disposition des pouvoirs publics, y compris les instruments économiques ;
- La cohérence entre stratégies environnementale et énergétique ;
- L'intensification des concertations, recherches interdisciplinaires et travaux interdépartementaux comme soutien à la décision ;
- Notre responsabilité morale, économique et politique face au reste du monde et vis-à-vis des générations présentes et futures.

4. Au niveau de l'instauration d'une taxe sur l'énergie

Dans son programme électoral présenté à l'occasion des élections législatives du 24 novembre 1991, le PSC s'était prononcé en faveur du principe d'une taxe sur l'énergie mais un accord quant à ses modalités d'application n'avait pas encore été engrangé tant en interne que plus largement en Belgique ou au niveau de la Communauté européenne. À cet égard, la note du CEPSS prend position sur trois points de divergence concernant cette taxe sur l'énergie envisagée par la Commission européenne :

- Concernant la première divergence relative à l'assiette envisagée pour la taxe, le PSC approuve la proposition de la Commission européenne qui vise à combiner une taxe sur la teneur en carbone avec une taxe générale sur l'énergie qui concernerait toutes les énergies non renouvelables, sans que la composante « énergie » n'excède 50 % de l'assiette ;
- À propos de la deuxième divergence relative à l'exemption envisagée

pour les secteurs qui utilisent des procédés de production à haute intensité d'énergie, la note du CEPSS se montre favorable à une exemption partielle des secteurs grands consommateurs d'énergie, mais qui sont aussi des grands producteurs de valeur ajoutée, via l'instauration d'une taxe pondérée par la valeur ajoutée et qui serait aussi liée à certains critères sociaux dont l'emploi en particulier ;

- Enfin, concernant la troisième divergence relative à la neutralité fiscale, le PSC marque son accord sur une compensation de la nouvelle taxe par une réduction équivalente d'autres prélèvements fiscaux afin de ne pas accroître la pression fiscale globale, mais seulement si l'adoption d'un tel système est garanti, qu'à terme, il n'en résulte pas des rentrées moindres pour l'État et une situation budgétairement plus difficile.

5. Au niveau de la politique de formation et d'éducation

À ce sujet, le PSC souligne que la politique de formation et d'éducation à l'environnement est primordiale. C'est dans ce cadre qu'en 1992, le Ministre PSC de l'Agriculture et de l'Environnement Guy Lutgen avait, en collaboration

avec le Ministre PS de l'Éducation Elio Di Rupo, mis sur pied un programme d'éducation à l'environnement à destination des écoles et lancé une campagne de sensibilisation de la population à la problématique de l'environnement.

6. Au niveau de l'utilisation rationnelle de l'énergie

Enfin, la note conclusive du CEPSS souligne que le principe de l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (URE) est une politique à poursuivre comme mode de prévention de la pollution de l'air et de ralentissement du réchauffement climatique. Sur ce point, quelques années plus tôt, le ministre PSC du Développement

territorial, des Nouvelles technologies et des Relations extérieures Albert Liénard avait mis en place un « module de formation pour l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie » qui était toujours utilisé en Région wallonne en 1992.

Pour aller plus loin concernant la politique environnementale du PSC

- Congrès PSC de Louvain-la-Neuve du 12 juin 1982 « Construisons l'avenir » (Cote : DEPREZ_D_I_a_003)
- Congrès PSC de Liège du 14 novembre 1987 « Une politique de l'environnement de la commune à l'Europe » (Cote : PSC_A_I_b_022)
- Congrès PSC de Marche-en-Famenne du 21 avril 1990 « Objectif Terre » (Cote : PSC_A_I_b_025)
- Commission Environnement du CEPSS (Cote : CEPSS_C_009)
- Comité directeur du PSC (Cote : PSC_B_V)
- Élections communales, régionales, législatives et européennes (Cote : PSC_F)
- ...

Sources

Sites internet

<https://www.un.org/fr/>

<https://www.novethic.fr/>

Archives du CPCP

Fonds du Centre d'Études Politiques, Économiques et Sociales (CEPESS)

- Dossier CEPESS_C_009 : Commission Environnement.

Fonds du Parti Social-Chrétien (PSC)

- Dossier PSC_B_V_023 : Comité directeur 1992.

Auteur : Thomas Smets

DÉSIREUX D'EN SAVOIR PLUS ?

Le Centre d'Archives et de Documentation vous accueille sur rendez-vous du lundi au vendredi de 09h00 à 16h00.

www.cpcp.be/nos-metiers/centre-archives-documentation



Avec le soutien du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles



Centre d'Archives
et de Documentation du CPCP

Centre d'Archives et de Documentation du CPCP

Sentier de la Goria 2 – 1348 Louvain-la-Neuve
archives@cpcp.be

Notre catalogue en ligne : www.archives-cpcp.be



Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation

Avenue des Arts, 50 bte 6 – 1000 Bruxelles
02 318 44 33 | info@cpcp.be